



03.85.43.56.34

**SNUipp 71 (FSU)**

snu71@snuipp.fr

71.snuipp.fr



Compte-rendu de la CAPD du 27 mars 2014-03-28

Lire en pièce jointe la déclaration préliminaire des élus du SNUipp.

### Points traités à l'ordre du jour :

- **Liste d'aptitude à la direction d'école** : 50 demandes, 6 avis défavorables sur lesquels nous avons demandé des explications avec les réponses habituelles de l'administration (connaissances fragiles, flou sur le traitement de la difficulté scolaire, motivation faible, manque de préparation...), 16 dispenses d'entretien pour des candidats faisant fonction et 2 candidats absents.
- **Départs en stage de psychologue scolaire** : 3 candidats, un a été retenu.
- **Congés formation** : 18 candidats pour 5 demandes acceptées. A cette occasion le SNUipp a dénoncé le fait que sur les 5 candidatures acceptées, 4 concernent des candidats accédant à une fin de formation en psychologie en vue de devenir psychologue scolaire, ce qui nous apparaît comme un détournement de l'esprit du congé formation qui devrait également permettre des réorientations professionnelles.
- **Droit individuel à la formation** : 14 candidats et 6 demandes acceptées.
- La CAPD a également étudié les **demandes de postes adaptés** de courte et longue durée ainsi que les **demandes d'allègements de service** pour la rentrée 2014. Nous contacter pour les réponses à ces demandes.

### Questions diverses :

- Le SNUipp a interpellé le DASEN sur le maintien de la saisie informatique à la phase d'ajustement du mouvement. A notre grande satisfaction et pour le plus grand bénéfice des collègues, **celle-ci est maintenue. La**

priorité sur un poste partagé reconduit à 50% minimum est maintenue pour les titulaires de zone qui occupent déjà ce poste.

- Le SNUipp a une fois de plus dénoncé l'absence de départs en formation spécialisée, contrairement aux promesses du ministre. Le DASEN a invoqué des difficultés budgétaires ! Selon lui, les crédits de fonctionnement ne permettent pas l'envoi de collègues en formation, la remise en place de la formation initiale absorbant la quasi totalité des moyens supplémentaires alloués à notre département. Une formation sera donc organisée « en interne » consistant à l'accompagnement de ceux qui souhaitent préparer l'examen en candidat libre. Elle concernera 10 collègues sur 2 semaines de formation et 2 fois 3 heures sur temps d'animation pédagogique. D'autre part, un stage de 2 fois 2 jours sera mis en place pour les collègues non formés nouvellement nommés sur un poste ASH à la rentrée.
- Concernant les exéats/inéats, les critères seront les mêmes que l'an passé, à savoir une priorité pour les rapprochements de conjoints et le handicap. La date limite de réception des dossiers est fixée au 5 mai les exéats ne seront plus accordés après le 27 août.
- En ce qui concerne **le remplacement**, le DASEN souhaite en augmenter le potentiel mais pas de manière uniforme sur tout le département.
- **Direction et temps partiel** : nous sommes ré intervenus sur la question de l'exercice des fonctions de directeur à temps partiel. Nous avons demandé à ce que les directeurs ne soient pas exclus du temps partiel dans la mesure où ils s'engagent à assurer l'intégralité de leurs charges. Le DASEN nous a répondu que tel était déjà le cas par le passé et qu'il n'y avait pas de changement à prévoir. **Nous contacter si difficultés.**
- Concernant la **circonscription d'Autun** où l'inspectrice est absente, Madame GODON nous a répondu que le recrutement d'un inspecteur faisant fonction était en cours.